

APPEL D'OFFRES AU PLUS OFFRANT
Vente d'un terrain étant le lot 5 164 137 au
cadastre du Québec, chemin Paquin

La Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs offre de vendre le lot 5 164 137 au cadastre du Québec, situé sur le chemin Paquin. La mise à prix est fixée à **99 152 \$ plus taxes**.

1. Toute question doit être formulée par écrit et transmise à Mme Anne-Claire Robert, directrice générale à directiongenerale@sadl.qc.ca
2. La présente vente est faite sans aucune garantie autre que celle des faits personnels du vendeur et aux risques et périls de l'acheteur.
3. La Municipalité ne fournira aucun titre ni certificat de recherche ou de piquetage. L'acquéreur n'exigera aucun bornage, ni arpentage, ni délimitation du terrain acquis.
4. L'acquéreur est responsable de vérifier l'emplacement du terrain ou tout autre renseignement s'y rapportant, avant de s'en porter acquéreur. Une visite des lieux **est donc recommandée**, afin de s'assurer de bien identifier l'état général des lieux, le croquis fourni aux présentes n'étant qu'indicatif.
5. L'acquéreur s'engage à mandater un notaire et à compléter la transaction, dans un délai maximal de trois (3) mois de la date de la confirmation de vente par résolution du conseil municipal et il sera responsable du paiement des taxes à compter de la signature de l'acte de vente. Il devra défrayer tous les coûts reliés à l'acquisition de l'immeuble.
6. L'offre de prix placée sous enveloppe scellée, portant la mention « **Appel d'offres au plus offrant - Lot 5 164 137** », doit parvenir à l'hôtel de ville, à l'attention de la directrice générale, M^{me} Anne-Claire Robert, au 773, chemin de Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Qc) J0R 1B0, **avant 10 h, le 23 février 2024**.
7. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.



BORDEREAU DE SOUMISSION
(Offre de prix)

Annexe à l'appel d'offres
Vente au plus offrant – lot

Je, soussignée, Anne-Claire Robert, directrice générale de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs, en vertu de l'article 6.1 du Code municipal du Québec et de la résolution numéro 7940-09-23, certifie mettre en vente au plus offrant, pour une mise à prix de **99 152 \$ (plus les taxes applicables : 114 000 \$)** :

Description	Coût
L'immeuble suivant : Matricule : 5677-87-5046 Emplacement : sur le chemin Paquin Cadastre : 5 164 137 Cadastre du Québec	
Prix de vente (minimum 99 152 \$) :	\$
T.P.S. (5 %)	\$
T.V.Q. (9,975 %)	\$
Total :	\$

J'ai pris connaissance des conditions stipulées à l'appel d'offres, lequel fait partie intégrante du bordereau de soumission et j'en accepte les termes.

SIGNÉ À _____, CE _____ JOUR DE _____
_____ 202__

Nom de l'acquéreur : _____

Signature : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____